

**BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERSS NC**

Date d'émission 26-oct.-2012

Date de révision 31-juil.-2017

Numéro de révision: 3

**1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Code produit FAP13  
Nom du produit BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERSS NC  
Synonymes -  
Substance pure/préparation Préparation

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation recommandée Fongicides

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de données de sécurité**

Fournisseur UPL France  
Energy Park  
132-190 Boulevard de Verdun  
92400 COURBEVOIE  
Tél.: + 33 (0)1 46 35 92 00  
e-mail : contact.uplfrance@uniphos.com  
fds.cerexagri@uniphos.com

Adresse e-mail

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence **(CARECHEM 24): +44 (0) 1235 239670**

France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - H318
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - H400
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 1 - H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]



Mention d'avertissement

**DANGER**

#### Mentions de danger

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation nationale

#### Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

### 2.3 Autres dangers

Aucune information disponible

### 3. Composition/informations sur les composants

#### 3.2. MÉLANGES

Nom chimique	N° CE	No.-CAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)	No REACH.
Bordeaux Mixture (Metal Copper*)	-	8011-63-0	80 - 90	-	Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H332) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	-

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

### 4. Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes Consulter immédiatement un médecin
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau Si les symptômes persistent, consulter un médecin
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Non combustible. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

**Moyens d'extinction appropriés** Aucune information disponible

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Danger spécial** Aucune information disponible

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des zones sûres

Éviter le contact avec la peau et les yeux

Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par balayage ou aspiration sans faire de poussières.

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés

## **7. Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Manipulation**

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme

Éviter le contact avec les yeux

Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail

#### **Mesures d'hygiène**

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Se laver les mains soigneusement après manipulation

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver uniquement dans le récipient/emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé

Conserver dans un endroit sec

Conserver à une température inférieure à 40 °C

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

<b>Limites d'exposition</b>	Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle <a href="http://limitvalue.ifa.dguv.de/Webform_gw.aspx">http://limitvalue.ifa.dguv.de/Webform_gw.aspx</a>
<b>Niveau dérivé sans effet (DNEL)</b>	Aucune information disponible
<b>Concentration prévisible sans effet (PNEC)</b>	Aucune information disponible

### 8.2 Contrôles de l'exposition

<b>Contrôles techniques</b>	Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
-----------------------------	---

#### Équipement de protection individuelle

<b>Protection des yeux</b>	-.
<b>Protection de la peau</b>	-.
<b>Protection des mains</b>	-.
<b>Protection respiratoire</b>	-

<b>Autres équipements de protection</b>	<p>Pour l'opérateur, porter :</p> <p>Dans le cas d'une pulvérisation effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe ou pneumatique pendant le mélange/chargement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;</li> <li>- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ;</li> <li>- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par dessus la combinaison précitée ;</li> <li>- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3). pendant l'application - Pulvérisation cibles basses</li> </ul> <p>Si application avec tracteur avec cabine</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ;</li> <li>- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.</li> </ul> <p>Si application avec tracteur sans cabine</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ;</li> <li>- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;</li> <li>- Protections respiratoires certifiées : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN143) ou A2P3 (EN 14387). pendant l'application - Pulvérisation cibles hautes</li> </ul> <p>Si application avec tracteur avec cabine</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ;</li> <li>- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.</li> </ul> <p>Si application avec tracteur sans cabine</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;</li> <li>- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;</li> <li>- Protections respiratoires certifiées : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3</li> </ul>
---	---

(EN143) ou A2P3 (EN 14387).

pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;

- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;

- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

Dans le cas d'une pulvérisation manuelle sous serre effectuée à l'aide d'une lance pendant le mélange/chargement

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) ;

- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).

OU

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;

- Combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;

- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;

Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3). - Pour protéger l'opérateur porter érisateurs portés ou trainés à rampe ou pneumatiques ou des atomiseurs le mélange/chargement :

Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;

Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;

Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;

EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.

l'application - pulvérisation vers le bas :

Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;

Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;

Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166. application avec tracteur sans cabine :

Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. application avec tracteur avec cabine :

Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;

l'application - pulvérisation vers le haut :

Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;

Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166. application avec tracteur sans cabine :

Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;

Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. application avec tracteur avec cabine :

Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;

Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;

le nettoyage du matériel de pulvérisation :

Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;

Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;

EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;

Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;

Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.

érisation manuelle plein champ – Lance le mélange/chargement :

Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;  
 Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) ;  
 Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;  
 Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 ;

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Vert	
<b>État physique</b>	solide	
	Granulés à disperser dans l'eau.	
<b>Odeur</b>	inodore	
<u>Propriété</u>	<u>VALEURS</u>	<u>Remarques/ Méthode</u>
<b>pH</b>	6.6	(1% solution)
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Aucune information disponible	
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Sans objet Aucune information disponible	
<b>Point d'éclair</b>	Non demandé	Sans objet
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	N'est pas facilement inflammable	CE A.10
<b>pression de vapeur</b>	Ne s'applique pas	
<b>Masse volumique apparente</b>	0.91 kg/L	
<b>Hydrosolubilité</b>	dispersible	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune information disponible	
<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>	Aucune information disponible	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	228°C	
<b>Température de décomposition</b>	Aucune information disponible	
<b>Viscosité</b>	Non demandé	
<b>Propriétés comburantes</b>	Non comburant (selon le test A17)	
<b>Propriétés explosives</b>	Du fait de la structure chimique du produit, une réaction explosive n'est pas envisageable	

### 9.2 AUTRES INFORMATIONS

**Teneur en COV** Aucune information disponible



## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Ne pas entreposer près d'acides forts  
Ne pas exposer à des températures extrêmes

### 10.5 Matières incompatibles

Acides forts

### 10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

Ininflammable, produits de décomposition par pyrolyse: CuO, SO<sub>4</sub>Ca, H<sub>2</sub>O.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Effets locaux

Inhalation

Non demandé.

Contact oculaire

Irritant pour les yeux. (lapin).

Contact avec la peau

Pas d'irritation de la peau. (lapin).

Ingestion

Non classé.

DL50 orale

> 2000 mg/kg (rat)

DL50 cutanée

> 4000 mL/kg (rat)

#### Toxicité chronique

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Aucune information disponible.

**Sensibilisation** peau: N'a pas d'effet sensibilisant. (cobaye).

**Effets cancérogènes** Aucune information disponible

**Effets mutagènes** Aucune information disponible

**Effets sur la reproduction** Aucune information disponible

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

EC50/48h/Daphnia = 0.86 mg/L (Daphnia magna)

CL50/poisson/96 h = > 5.3 mg/L (Oncorhynchus mykiss)

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

### 12.4 Mobilité dans les sols

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

### 12.6 Autres effets indésirables

Aucune information disponible.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets de résidus/produits non utilisés</b>	Éliminer conformément aux réglementations locales.
<b>Emballages contaminés</b>	Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.
<b>No de déchet suivant le CED</b>	020108 - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.
<b>AUTRES INFORMATIONS</b>	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

**14. Informations relatives au transport****ADR/RID**

<b>14.1 N° ONU</b>	UN3077
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a Bordeaux Mixture (Metal Copper)
<b>14.3 Classe de danger</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	274, 335, 375, 601

**IMDG/IMO**

<b>14.1 N° ONU</b>	UN3077
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Environmentally hazardous substances, solid n.o.s. Bordeaux Mixture (Metal Copper)
<b>14.3 Classe de danger</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Polluant marin
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	274, 335, 966, 967, 969

**IATA/ICAO**

<b>14.1 N° ONU</b>	UN3077
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Environmentally hazardous substances, solid n.o.s. Bordeaux Mixture (Metal Copper)
<b>14.3 Classe de danger</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	A97, A158, A179, A197

**15. Informations réglementaires****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Rubriques ICPE Rubrique 4510

Homologation n° : 9800474

- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

**Inventaires internationaux**

TSCA	Est conforme
EINECS/ ELINCS	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
PICCS	Est conforme
ENCS	Est conforme
Chine	-
AICS (Australie)	Est conforme
KECL	Est conforme

**Légende**

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

**16. Autres informations****Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H332 - Nocif par inhalation

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Date de révision** 31-juil.-2017**Remarque sur la révision** Sans objet**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006****Avis de non-responsabilité**

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit. Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**